



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026

SONT PRÉSENTS: les conseillers(ères) André Valiquette, Crystal Luscombe, Marsha Kovalskie, Carole Gagnon, Bertrand Gélinas et Steve Bernard sous la présidence du maire Alain Gauthier.

Chaque membre du conseil a été avisé au moyen d'un avis de convocation remis via courriel dans le délai prescrit par la Loi.

EST AUSSI PRÉSENT: Monsieur Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier.

### PRÉSENCES

### OUVERTURE DE LA SÉANCE: 18H00

2026-04-20-101

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ VALIQUETTE,

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2026-04-20-102

#### ADOPTION – RÈGLEMENT #733 CONCERNANT DIVERS TARIFS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES À TÉMISCAMING ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #716 ET #723

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, ses services ou ses activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de se prévaloir de ce pouvoir ;

CONSIDÉRANT que plusieurs changements sont nécessaires afin de refléter l'augmentation des coûts en général;

CONSIDÉRANT que les conseillers désirent offrir un tarif à rabais pour ses résidents;

CONSIDÉRANT la mise en place du logiciel Sport-Plus, qui facilite désormais les transactions en ligne avec la Ville pour les services couverts par ce règlement;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion ainsi que le projet du présent règlement ont dûment été donné et présenté lors de la séance régulière du conseil tenue le 14 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE GAGNON,  
Adopté à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le règlement # 733 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2026-04-20-103

#### SUJET REPORTÉ- ADOPTION - RÈGLEMENT #732 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #678 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE TÉMISCAMING

2026-04-20-104

#### GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION DE PROCÉDER À L'AFFICHAGE ET L'EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES OPÉRATIONS ET MAINTENANCE

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du département des travaux publics et des services techniques afin d'assurer la continuité et la qualité des services de la Ville ;

CONSIDÉRANT que le poste de responsable des opérations et de la maintenance est essentiel au bon fonctionnement des services de la Ville et à la continuité des opérations ;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CRYSTAL LUSCOMBE,  
Et résolu unanimement,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'affichage du poste de responsable des opérations et maintenance et à l'embauche, en respectant la convention collective en vigueur et aux politiques applicables de la Ville.

ADOPTÉE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION DE PROCÉDER À L’AFFICHAGE ET L’EMBAUCHE D’UN JOURNALIER CLASSE 1

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du département des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin d’assurer la continuité et la qualité des services de la Ville ;

CONSIDÉRANT que l’ajout d’un journalier classe 1 est requis pour soutenir les opérations courantes et répondre adéquatement aux exigences du département ;

EN CONSÉQUENCE, il est  
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARSHA KOVALSKIE,  
Et résolu unanimement,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l’affichage du poste de journalier classe 1 et à l’embauche, conformément à la convention collective en vigueur et aux politiques applicables de la Ville.

ADOPTÉE

**DEMANDES VERBALES**

Aucune question dans la salle.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ VALIQUETTE.

QUE l’assemblée soit levée. Il est 18h15.

N.B. la prochaine séance ordinaire aura lieu le mardi 12 mai 2026.

ORIGINAL SIGNÉ \_\_\_\_\_

Alain Gauthier, maire

ORIGINAL SIGNÉ \_\_\_\_\_

Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier